Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260310-DEC_01_2026-DE

**DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE**
**COMMUNE DE LE LOROUX**
**35 133 LE LOROUX**

L'an deux mille vingt six, le dix mars à 20 heures 30, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence d'Annick ROCHELLE, Maire.

**Étaient présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Annick ROCHELLE, Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLÉE, Mélaine BESSIRAL, Didier FAUCHEUX, Jean-Claude BERTIN, Cédric FOUBERT, Isabelle GALLE, Jeannine HELBERT

**Absents excusés** : Emilie JAMOIS
**Absents :** Charly MARTEAU, Alexandre NOËL

Ludovic VALLÉE est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 25 février 2026
Membres en exercice : 12
Membres présents : 09
Nombre de pouvoirs : 0
Date affichage convocation : 03 mars 2026

**DEC-1-2026**

## N° décision : DEC-1-2026 – Lotissement des Chênes – Desserte en fibre

Madame le Maire informe le conseil municipal que le lotissement nécessite un raccordement à la fibre optique.

En vertu de la délibération du 10/09/2025 l'autorisant à engager les dépenses à hauteur de 5 000 € HT, madame le Maire a signé le devis de SAS SOLUTEL pour la somme de 4539,00 € HT ( ingénierie, travaux et suivi des travaux).

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Mme le Maire
A. ROCHELLE,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.